

PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 13 octobre 2022 à 19 heures

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 13 octobre 2022 à 19 h 00 selon convocation en date du 6 octobre 2022 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Monsieur LAGORCE Loïc.

PRESENTS : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, GUILLON Jean-Claude, CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, DUPUIS Sandra, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, LAGORCE Loïc, JOLY Solange, CAMUS Jean-Luc.

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
Présentation de l'ordre du jour,

AFFAIRES GENERALES

- A- Renégociation de nos contrats d'assurance : Assistance à la mise ne concurrence des contrats d'assurance - Devis d'ARIMA Consultants Associés
- B- Convention de partenariat avec l'école de Design du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine

FINANCES

Demandes de subventions 2023 :

- 1- GRVC 2023
- 2- Réfection de la rue des Fontaines et de la rue du Couvent
- 3- Rénovation d'une salle de classe à l'école
- 4- Décisions modificatives budgétaires
- 5- Approbation du rapport de la CLECT de la CCHLEM

RESSOURCES HUAMINES :

- 1- Promotion de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2- Suppression et création de postes (suppression Rédacteur Principal de 2^{ème} classe et création Rédacteur principal de 1^{ère} classe)

EAU – ASSAINISSEMENT

- A- Réhabilitation du système d'assainissement du bourg et de la Gare : choix du maître d'œuvre

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Délibérations adoptées à l'unanimité par le conseil municipal :

- Délibération n° 2022-093 / Portant sur la demande de subvention GRVC programmation 2023 au Conseil Départemental : adopté à l'unanimité.
- Délibération n° 2022-094 / portant sur la suppression et la création de postes : adopté à l'unanimité,
- Délibération n° 2022-095 / portant sur le taux de promotion d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe : Taux adopté : 100 %
- Délibération n° 2022-096 / portant sur la demande de subvention pour la réfection de la rue des Fontaines et de la rue du Couvent au Conseil Départemental 87 – programmation 2023 : adopté à l'unanimité,
- Délibération n° 2022-097 / portant sur la rénovation d'une salle de classe : demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne et de l'Etat (DETR) : adopté à l'unanimité
- Délibération n° 2022-098 / portant sur la décision modificative budgétaire n° 2 du budget « eau » :
 - Dépenses de fonctionnement :
 - O42 - 6811 Dotation aux amortissements = - 3 000, 00
 - O42 – 675 Charges exceptionnelles = 3 000, 00
 - Recettes d'investissement :
 - O40 - 2158 Immobilisations corporelles = 3 000, 00
 - O40 – 777 Subvention d'investissement transférée au compte de résultat = - 3 000, 00Délibération n° 2022-099 portant sur la décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal :
 - Dépenses d'investissement :
 - O41 - 45811 : Comptabilité distincte rattachée = 74 000, 00
 - 45811 : Comptabilité distincte rattachée = 128 000, 00
 - 2152 (P0334) : Installation de voirie = - 128 000, 00
 - Recettes d'investissement :
 - 45821 : Comptabilité distincte rattachée : 54 300, 00
 - 1342 : Subvention d'investissement : - 54 300, 00
 - O41 – 204132 : Subvention d'équipement versée = -74 000, 00
- Délibération n° 2022/0100 / portant sur la renégociation des contrats d'assurance de la commune : assistance à maîtrise en concurrence des contrats d'assurance pour un montant de 1 600, 00 € HT, adoptée à l'unanimité.
- Délibération n° 2022/101 / portant sur la convention de partenariat avec l'école de Design du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine, autorisation accordée.
- Délibération n° 2022-102 / portant sur les travaux d'extension du réseau d'assainissement de l'Avenue Alsace Lorraine : demande de subvention, adoptée à l'unanimité.
- Délibération n° 2022-103 / portant sur l'approbation du rapport de CLECT du 29 Septembre 2022 de la commune de communes du Haut Limousin en Marche, adoptée à l'unanimité.

le point suivant a été ajourné :

EAU – ASSAINISSEMENT : Réhabilitation du système d'assainissement du bourg et de la Gare : choix du maître d'œuvre.

La séance a été levée à 21 h 15.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

